

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

### Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-21**

#### **OBJET : Participation au 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes (28-29 septembre 2023)**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que l'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) organise son 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes, les 28 et 29 septembre 2023, à Saintes.

Ce salon professionnel, exclusivement dédié aux collectivités locales, réunit un large public de décideurs locaux, élus ou collaborateurs administratifs et techniques – tous ayant vocation à être des interlocuteurs réguliers du SDEER (lorsqu'ils viennent de Charente-Maritime).

La présence du SDEER lors de cet événement représente une opportunité de rencontres pour les interlocuteurs que les agents du SDEER n'auraient pas pu rencontrer au cours de

leurs visites dans les communes. C'est aussi un vecteur de communication sur les missions du SDEER au service des communes adhérentes.

M. le Président propose au Bureau de donner mandat à M. le Président pour entreprendre les démarches de location d'un stand tenu par des représentants du SDEER au 10<sup>ème</sup> Carrefour des communes.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Donne un avis favorable à la proposition qui lui a été présentée.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Jean-Luc FOURRÉ,  
Vice-président*